

Madame la Préfète du Loiret  
Préfecture du Loiret  
181 rue de Bourgogne  
45042 Orléans Cedex 1

A Orléans, le 6 septembre 2023

Objet : Réflexions de l'association LNE sur le plan gouvernemental d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Madame la Préfète,

Nous connaissons une période exceptionnelle marquée par le changement climatique : l'été 2023 a été le plus chaud jamais mesuré dans le monde, selon l'observatoire européen Copernicus, et les températures élevées de ce début septembre battent de nouveaux records. Nous avons également subi une « sécheresse hivernale » qui a eu un impact négatif sur le débit des cours d'eau et la réalimentation des nappes souterraines.

Dans le département du Loiret, les ressources en eau subissent de nombreuses pressions :

- La nappe de Beauce est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) en raison d'une exploitation excessive de la ressource,
- Le département est quasiment couvert par un zonage « Zone vulnérable » aux nitrates d'origine agricole,
- La pollution par les pesticides a amené la fermeture de plusieurs captages pour l'eau potable et des traitements concernant les eaux brutes sont souvent nécessaires pour fournir une eau réglementairement de bonne qualité aux consommateurs,
- Le drainage des terres agricoles et l'aménagement des cours d'eau ont provoqué la disparition de zones humides et l'artificialisation de nombreux cours d'eau.

Le « Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau » présenté fin mars par le Président de la République comprend 53 mesures dont certaines sont d'application quasiment immédiates (2023 et 2024).

Plusieurs mesures pourraient favoriser une évolution de la politique de gestion des ressources en eau du Loiret à partir de quatre orientations :

- Organiser la sobriété pour toutes les filières économiques,
- Optimiser la disponibilité de la ressource,
- Préserver la qualité,
- Tenir les engagements.

#### **Organiser la sobriété pour toutes les filières économiques :**

Nous pensons que ces mesures doivent être mises en œuvre dans la politique agricole du département et se traduire dans la réglementation concernant les prélèvements d'eau et l'usage des pesticides.

En ce qui concerne les autorisations de prélèvement, le Plan affirme la nécessité d'encourager les pratiques agricoles économes en eau et l'émergence de filières peu consommatrices d'eau.

Nous pensons que les arrêtés-cadre définissant les mesures de restriction des usages de l'eau devraient prévoir la mise en œuvre de ces principes par les irrigants, en particulier ceux qui bénéficient d'une dérogation ou d'une adaptation des règles de restriction. Il faudrait obtenir des contreparties écologiques et la mise en place de Solutions fondées sur la nature de la part d'une activité ayant de nombreux effets sur la ressource en eau.

Nous souhaitons également qu'une trajectoire de réduction des prélèvements soit adoptée dans les territoires concernés par un SAGE ou un PTGE.

#### **Optimiser la disponibilité de la ressource :**

La valorisation des eaux non conventionnelles nous semble une piste prometteuse quand ces rejets ne sont pas nécessaires au maintien d'un débit pour un cours d'eau. Nous aimerions constater une accélération des projets en particulier dans l'industrie agro-alimentaire.

Nous sommes très attentifs à la préservation des zones humides et à leur restauration, et suivrons la bonne mise en œuvre des orientations du PTGE Puisseaux-Vernisson ainsi que les actions dans les SAGE.

#### **Préserver la qualité :**

Nous sommes intéressés par les programmes qui seront mis en œuvre dans les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) car nous nous inquiétons de la pollution des nappes souterraines par les pesticides. Nous proposons que cette politique soit également développée en Zone Natura 2000 dans le cadre de l'installation d'agriculteurs et des programmes d'action mis en œuvre dans ces zones.

Nous sommes également favorables à des recherches concernant les micropolluants non encore mesurés dans l'eau potable.

#### **Tenir les engagements :**

Le Plan prévoit un compte-rendu régulier de la mise en œuvre des mesures dans le cadre du Comité national de l'eau, nous pensons nécessaire de mettre en place la même communication au niveau régional et départemental.

À titre d'exemple, nous souhaitons une communication des résultats de l'Inventaire National des Plans d'Eau (INPE) au groupe de travail du Comité des Usagers de l'eau.

En plus de ces mesures techniques, nous proposons une mesure financière concernant l'usage des crédits mobilisés par les mesures de compensation collective agricole. Compte tenu de l'urgence de la situation et du statut de l'eau, notre bien collectif, nous proposons que les crédits non utilisés soient affectés à des mesures bénéficiant d'un « label » Plan eau.

Il nous paraissait intéressant de vous communiquer nos réflexions sur ce sujet et nous tenions à souligner les aspects positifs inscrits dans ce plan gouvernemental.

La préservation de la ressource en eau en contexte de changement climatique est un sujet majeur pour les années qui s'annoncent et notre association sera vigilante pour suivre la mise en œuvre pratique de ces mesures.

Espérant avoir contribué à une approche partagée de la situation, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right from the bottom of the 'S'.

Véronique Brousse, co-Présidente

Pour le CA de Loiret Nature Environnement